

## Directive pour le plan pour actions Novartis

La présente directive constitue uniquement un guide relatif aux conditions de participation au plan pour actions Novartis. Le contrat (constitué de la demande de participation au plan pour actions Novartis et du règlement du plan pour actions Novartis) entre Novartis International SA, Bâle (ci-après «Novartis»), et le participant prime dans tous les cas sur les indications contenues dans cette directive.

### Comment participer au plan pour actions Novartis?

Pour participer au plan pour actions, vous devez ouvrir un dépôt d'actions Novartis. Pour ce faire, vous devez procéder comme suit:

#### 1. Demande de participation au plan pour actions Novartis

- Veuillez remplir le formulaire «demande de participation au plan pour actions Novartis». Vous trouverez le formulaire sur la page d'accueil de Novartis ([www.novartis.com/investors](http://www.novartis.com/investors)) ou sur celle de SIX ([www.sag.ch/dspp/novartis](http://www.sag.ch/dspp/novartis)). Vous pouvez également commander directement le formulaire auprès de SIX (à l'adresse ci-dessus).
- Puis envoyez le formulaire «demande de participation au plan pour actions Novartis» dûment rempli et signé ainsi que les documents relatifs à l'identification (voire ci-dessous) à l'adresse SIX ci-dessus.

#### 2. Identification

- Si vous êtes une personne physique domiciliée en Suisse: veuillez requérir une «identification jaune» auprès d'un office de poste suisse. Pour ce faire, vous devez présenter à un office de poste une pièce d'identité officielle, telle que carte d'identité ou passeport.
- Si vous êtes une personne physique domiciliée à l'étranger: veuillez envoyer une copie certifiée conforme de votre pièce d'identité.
- Si vous êtes une personne morale: veuillez

envoyer un extrait du registre du commerce de la société (l'extrait doit avoir moins d'une année) ou un document équivalent.

#### 3. Acceptation

- Après l'acceptation de votre «demande de participation au plan pour actions Novartis», vous recevrez de SIX une confirmation de l'ouverture de votre dépôt avec l'indication de votre numéro individuel de dépôt.

### Comment transférer vos actions Novartis dans le plan pour actions Novartis?

Si vous détenez vos actions Novartis auprès d'une banque:

- Veuillez remplir le formulaire «ordre bancaire de remise d'actions Novartis provenant d'un dépôt bancaire». Vous trouverez ce formulaire sur la page d'accueil de Novartis ([www.novartis.com/investors](http://www.novartis.com/investors)) ou sur celle de SIX ([www.sag.ch/dspp/novartis](http://www.sag.ch/dspp/novartis)). Vous pouvez également le commander directement auprès de SIX.
- Puis envoyez le formulaire à votre banque.
- Si vos actions Novartis ne sont pas encore inscrites sous votre nom au registre des actions Novartis, vous devez d'abord demander à votre banque de faire inscrire vos actions au registre des actions de Novartis. Ce n'est qu'à la suite de cette démarche que vos actions Novartis pourront être transférées dans le plan pour actions.
- Vous recevrez une confirmation de l'entrée de vos actions Novartis dans votre dépôt d'actions Novartis.

Si vous conservez personnellement vos actions Novartis (sous forme de certificats d'actions):

- Veuillez envoyer par courrier recommandé vos certificats d'actions endossés en blanc (en apposant votre signature au dos du certificat d'action) à l'adresse SIX ci-dessus.

- Vous recevrez une confirmation de l'entrée de vos actions Novartis dans votre dépôt d'actions Novartis.

### **Comment acquérir ou vendre des actions Novartis dans le cadre du plan pour actions Novartis?**

Dans le cadre du plan pour actions, vous acquérez vos actions Novartis de la façon suivante:

- Veuillez aviser votre banque de verser le montant que vous désirez investir dans des actions Novartis sur le compte collectif Novartis («compte d'investissement»). Les coordonnées de ce compte vous seront communiqués avec la confirmation de l'ouverture de votre dépôt.
- SIX veille à ce que les ordres d'achat, correspondant au montant effectivement crédité au compte d'investissement, qu'elle a reçus respectivement le lundi avant 15h00 (heure suisse) et le mercredi avant 15h00 (heure suisse) soient retransmis pour exécution avant 11h00 (heure suisse) le jour de négoce suivant à l'opérateur boursier. Vous recevrez une confirmation de l'entrée de vos actions Novartis dans votre dépôt d'actions Novartis.
- Veuillez noter que le montant minimum d'un ordre d'achat respectivement d'un versement est de CHF 500.– et que l'investissement dans des actions Novartis est plafonné à CHF 200 000.– par année dans le cadre du plan pour actions.
- Vous pouvez néanmoins investir plus de CHF 200 000.– par année dans des actions Novartis et détenir ensuite celles-ci dans votre dépôt d'actions Novartis. Pour ce faire, vous devez acquérir, pour le montant excédant CHF 200 000.– par année, les actions Novartis en dehors du plan, et transférer ensuite celles-ci dans votre dépôt d'actions Novartis.

Dans le cadre du plan pour actions, vous pouvez vendre vos actions Novartis de la façon suivante:

- Veuillez imprimer le formulaire «ordre de vente en bourse» que vous trouverez sur la

page d'accueil de Novartis ([www.novartis.com/investors](http://www.novartis.com/investors)) ou de SIX ([www.sag.ch/dspp/novartis](http://www.sag.ch/dspp/novartis)). Vous pouvez également commander directement le formulaire auprès de SIX.

- Puis envoyez par poste ou par télécopie l'ordre de vente boursière dûment signé à l'adresse SIX ci-dessus.
- SIX veille à retransmettre, pour exécution, dans l'heure de négociation suivante à l'opérateur boursier compétent, les ordres de vente qui lui sont transmis respectivement avant 7h30, 10h00 ou 15h00 (heure suisse).
- Au cas où vous vendriez toutes les actions de votre dépôt Novartis, votre dépôt d'actions serait clôturé et d'éventuelles fractions d'action Novartis vous seraient remboursées.

### **Quels sont les frais qui vous seront facturés dans le cadre du plan pour actions Novartis?**

Votre participation au plan pour actions est en principe gratuite. Seules certaines participations aux frais sont à votre charge. Celles-ci se montent actuellement à:

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| • Ordre de vente en bourse  | CHF 19.–                              |
| • Relevé de dépôt séparé  | CHF 19.–                              |
| • Clôture/liquidation du dépôt  | CHF 19.–                              |
| • Transfert d'actions Novartis auprès d'une banque                                    | CHF 19.–                              |
| • Remise d'actions sous forme de certificats d'actions (frais d'assurance non inclus) | CHF 19.–                              |
| • Eventuels frais extraordinaires liés à l'ouverture du dépôt                         | selon frais effectifs, max. CHF 200.– |

**Pour toute question relative au plan pour actions, veuillez vous adresser directement à SIX (adresse susmentionnée).**